

Stigmates et (ré)actions sociales : introduction

Jonathan Collin*

Christophe Dargère**

Alexandre Dubuis***

* Docteur en Anthropologie, Chargé de cours en Sciences sociales (Haute École Libre Mosane, Haute École Léonard de Vinci et Haute École Louvain en Hainaut), Chercheur associé au LABOCS et Collaborateur scientifique (Université de Liège).

** Docteur en Sociologie, Chargé d'enseignement à l'Université Jean Monnet et Chercheur associé au Centre Max Weber.

*** Docteur en Sciences sociales, Chercheur associé LACCUS (Université de Lausanne).

Introduction

Le présent numéro thématique est une des suites données au colloque qui s'est tenu à la Haute École Libre Mosane en novembre 2022 à l'occasion du centenaire de la naissance du sociologue Erving Goffman (1). Ce numéro interroge l'actualité du concept de stigmaté et sa pertinence pour penser aujourd'hui différents phénomènes sociaux. Notre introduction propose une présentation synthétique de quelques apports importants du livre *Stigmaté* et des clarifications conceptuelles, permettant ensuite au lecteur d'entrer avec plus de facilité dans la lecture des différentes contributions.

Le stigmaté est intimement lié à l'identité, ce dont rend imparfaitement compte le sous-titre de la traduction française dont l'original, en anglais, s'intitule *Notes on the Management of Spoiled Identity* (Goffman, 2022 [1963]), que l'on peut traduire par « Notes sur la gestion de l'identité abîmée ». Alexander Frame (2023, 68) revient sur la triple traduction et compréhension que l'on peut faire de l'expression *spoiled identity* :

« La « *spoiled identity* » de la version originale semble couvrir un spectre bien plus large que celui des seuls « handicaps », même considérés dans un sens métaphorique. À noter que le verbe anglais *to spoil*

couvre plusieurs acceptions, selon le dictionnaire: (i) gâcher, abîmer; (ii) contrarier (des projets); (iii) spoiler/divulguer. Ces acceptions peuvent être liées toutes les trois au phénomène de stigmatisation, qui comporte l'idée d'une identité qui soit en quelque sorte abîmée, dévalorisante par la manière dont on la considère; contrariée, dans la mesure où elle empêche l'individu de se faire accepter comme quelqu'un de « normal »; et « divulguée », puisque c'est à partir du moment où l'on révèle l'identité stigmatisante que la relation intersubjective s'en trouve menacée. »

Cette façon de définir la *spoiled identity* comme résultat du stigmate nous apparaît pertinente et vient non seulement rappeler le caractère interactionnel du stigmate (Hannem, 2022), mais aussi les conséquences pour l'individu stigmatisé. On pourrait aller jusqu'à dire, en adaptant la traduction d'Yves Winkin d'« identité pourrie » (2024, voir le présent numéro), que l'interaction est « pourrie », dans une acception moderne et quelque peu argotique.

Au-delà du sous-titre de la version anglophone du livre, le terme identité apparaît dès le premier chapitre intitulé « Stigmate et identité sociale » (Goffman, 1975). En accolant cet adjectif à l'identité, Goffman met en évidence que l'identité n'est pas intrinsèque à l'individu, mais se modèle en fonction des interactions et des situations sociales. D'autres éléments relatifs à l'identité sont proposés au fil des pages de l'ouvrage, sur lesquels nous revenons ultérieurement.

Il nous apparaît important de nous pencher à présent sur la définition de la notion de stigmate. Pour ce faire, Goffman parle de l'inconnu (1975, 12) avec qui tout un chacun peut entrer en interaction, et il précise ce qui suit à propos de la réaction que l'on peut avoir :

« Tout le temps que l'inconnu est en notre présence, des signes peuvent se manifester montrant qu'il possède un attribut qui le rend différent des autres membres de la catégorie de personnes qui lui est ouverte, et aussi moins attrayant, qui, à l'extrême, fait de lui quelqu'un d'intégralement mauvais, ou dangereux, ou sans caractère. Ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé. Un tel attribut constitue un stigmate, surtout si le discrédit qu'il entraîne est très large [...] » (Goffman, 1975, 12).

Le stigmate affecte donc l'identité de l'individu au cours d'interactions sociales. Mais, au-delà d'affecter son identité, il peut avoir des conséquences néfastes pour la vie sociale de l'individu qui en est af-

publié. Goffman souligne ainsi les discriminations et l'inégalité des chances comme des conséquences possibles de la déshumanisation à l'œuvre :

« Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne » (Goffman, 1975, 15).

Ces éléments relatifs à la définition du stigmate et à ses conséquences étant posés, nous revenons à présent sur les différents types de stigmates identifiés par Goffman et en proposons une actualisation sémantique.

1. Une actualisation sémantique des différents types de stigmates

Goffman (1975, 14) distingue les trois types de stigmates suivants :

- les « monstruosité du corps, les différentes difformités » ;
- les « tares du caractère (2) qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles, ou antinaturelles, de croyances égarées ou rigides, de malhonnêteté, et dont on infère l'existence chez un individu parce que l'on sait qu'il est ou a été, par exemple, mentalement dérangé, emprisonné, drogué, alcoolique, homosexuel, chômeur, suicidaire ou d'extrême-gauche » ;
- les « stigmates tribaux que sont la race, la nationalité et la religion ».

Les qualificatifs utilisés par Goffman sont logiquement désuets puisque les évolutions sociétales des dernières décennies ont provoqué de conséquents bouleversements historiques et sociaux. De ce fait, cette catégorisation originelle amenée dans *Stigmate* rend imparfaitement compte des observations réalisées dans différents travaux contemporains, dont certains sont d'ailleurs repris dans le présent numéro thématique.

En premier lieu, il y a le stigmate physique, esthétique ou corporel, que l'on pourrait conceptualiser sous l'expression de « stigmate d'apparence » – cette formulation ne semble en effet pas trahir la dénomination initiale que sont « les monstruosité du corps, les différentes difformités » proposée par Goffman, mais la détaille et la complète. On

y retrouve les handicaps physiques, la défiguration et ce que le visage peut afficher (maladie physique, marque de la déficience, comme la trisomie). Ce type concerne aussi le corps mutilé, atrophié, appareillé, et la physionomie qui révèle des apparences globales non conformes aux codes et aux normes (nanisme, obésité, anorexie). On peut ajouter à cette catégorisation les déficiences sensorielles telles que la surdité ou la cécité. Ces divers stigmates ont pour point commun leur visibilité. Certes, il est toujours possible de dissimuler une cicatrice ou un membre amputé ou manquant, mais les caractéristiques de visibilité généralement présentes nous amènent à considérer que l'individu peut être d'emblée discrédité en ces circonstances (Goffman, 1975, 14).

Le deuxième type de stigmaté peut être qualifié de « stigmaté de carrière déviante » – ou de « stigmaté de trajectoire déviante ». À l'inverse du premier type, le stigmaté peut ici se dissimuler, il n'est pas visible d'emblée, ce qui amène fréquemment des possibilités de négociation et de renégociation identitaire pour celui qui le porte. Le décalage entre l'identité virtuelle (supposée conforme par tout un chacun) et l'identité réelle résultant des aléas de la dramaturgie sociale – plus précisément pour ce qui concerne la révélation ou la non révélation du stigmaté – place alors l'individu dans une situation « d'entre-deux », aléatoire et insécurisante : « [...] lorsque la différence n'est ni immédiatement apparente, ni déjà connue, lorsqu'en deux mots, l'individu n'est pas discrédité, mais bien discréditable » (Goffman, 1975, 57). On peut retrouver ici le passé ou le présent de l'individu détenu dans une prison, du patient ayant séjourné dans une institution psychiatrique ou un centre médico-social en charge de la déficience intellectuelle, d'un jeune placé dans un centre d'hébergement, du travailleur connaissant une période de chômage, d'une personne ayant une profession stigmatisée (la prostitution par exemple). La fragilité psychologique qui émane d'une histoire de vie complexe et douloureuse amène aussi des conduites d'adaptation moralement ou juridiquement répréhensibles, telles que les addictions relevant par exemple de la toxicomanie ou de l'alcoolisme. Ce dernier exemple peut en outre nous relier au premier type de stigmaté. La maladie, l'incapacité ou la non-conformité du corps, qu'elle soit fonctionnelle ou esthétique, peut engager une carrière déviante, une vie institutionnelle corrélée avec divers écarts de conduite tels que les addictions ou les infractions aux normes formelles ou informelles (Becker, 1985). Ces situations ont pour point commun de rassembler des éléments biographiques intimes qu'il est envisageable de dissimuler en fonction des stratégies de ceux qui les possèdent (et les portent). Ces éléments

peuvent être découverts au gré du hasard des rencontres et du déroulé des interactions sociales.

Le troisième type de stigmatisme pourrait concerner un « stigmatisme d'assignation collective », qui marque une stigmatisation ou une discrimination inhérente au simple fait que l'individu l'affiche (passivement ou activement), ou qu'il soit repéré (de manière supposée ou avérée) comme étant membre d'un groupe étant l'objet de préjugés, de stéréotypes et d'autres représentations qui produisent la désignation et l'assignation. Cet individu est exclu selon les mécanismes de l'alignement sur le groupe : si celui-ci est l'objet de représentations négatives, alors quiconque est considéré appartenir à ce groupe est étiqueté et possiblement discriminé en fonction de ces représentations négatives. Tel est le cas des minorités culturelles et ethno-raciales, des groupes sociaux opprimés en raison de leur orientation sexuelle, leur identité de genre, etc. L'appartenance ethno-raciale, la pratique ou l'identité religieuse, le statut social, socio-économique, socio-professionnel, l'origine géographique, l'adhésion politique sont autant d'exemples qui illustrent le stigmatisme d'assignation collective. Ici, le stigmatisme n'est pas la propriété du sujet qui est discriminé. C'est l'association et l'amalgame (Dargère, 2018) de son identité à un groupe qui produit une stigmatisation, voire une discrimination, par effet de translation. Et cela que l'appartenance au groupe soit subie, affichée, revendiquée, ou inversement, reniée. Notons que le cercle d'appartenance peut être particulièrement large (être ouvrier, être noir, être musulman, juif, catholique ou d'une autre confession), ou bien plus finement découpé (être originaire ou vivre dans tel quartier, telle région, telle ville, etc.).

La présente énumération relative au troisième type de stigmatisme semble corroborer ce que Goffman définit comme « le stigmatisme tribal ». Celui-ci est relié à la race, à la nationalité, à la religion, autant de concepts qui renvoient au groupe. Cet ultime type engage au final les conséquences de l'association au groupe et du rapport au groupe. Le stigmatisme est parfois visible et engage de fait le discrédit (une couleur de peau, une tenue vestimentaire, un accent marqué, un registre lexical pauvre sont visibles et audibles). Il peut aussi se dissimuler et demeurer provisoirement ou définitivement secret, ce qui est le cas pour une origine sociale, une profession, une nationalité, une appartenance à un groupe, un gang, une institution, une communauté, un village. Des stigmates peuvent également se cumuler au sein même de ce troisième type. C'est ainsi par exemple que « la condition noire » (Ndiaye, 2009) peut être associée à un stigmatisme ethno-racial, l'individu pouvant être

d'abord discrédité sur la base de sa couleur de peau. À ce primodiscrédit peuvent s'ajouter et se cumuler d'autres éléments de discrédit, liés par exemple à la pratique d'une religion ou à la référence à certaines valeurs en lien avec l'ethnicité (Collin, 2019). L'individu est alors discrédité sur la base de sa couleur de peau et discréditable en raison de son ethnicité, qui apparaît à la faveur d'un engagement plus prononcé dans les interactions, par exemple à travers la conversation.

Ces divers types de stigmates, remaniés et repensés, se veulent les plus englobants possible. Les auteurs en sciences sociales ont ainsi pu qualifier très précisément certains stigmates en les inscrivant dans leur terrain de recherche. Nous pensons entre autres à Philippe Vienne, qui distingue, à propos de Djamel (l'élève dont il retrace la trajectoire scolaire), le stigmate ethnique (ascendance nord-africaine), le stigmate de performance (échec scolaire) et le stigmate comportemental, où il apparaît « disciplinairement suspect » (Vienne, 2014, 165). Il souligne alors l'effet combinatoire des divers stigmates sur la « carrière » de Djamel (Becker, 1985). Si le stigmate se combine avec un ou plusieurs autres pour un même individu, au sein d'un même type ou entre les trois types (ce qui au passage réduit considérablement ses marges de manœuvre dans les échanges de la vie quotidienne et alourdit sa peine en termes de stigmatisation, voire de discrimination), il peut aussi se renverser et faire basculer favorablement son identité sociale. Le stigmate devient alors un « chevron » (3) (Javeau, 2015) ou un attribut identitaire affiché, comme l'ère du numérique le permet désormais (Dubuis, 2018). C'est aussi un objet de revendication et de lutte (Frame, 2023). Goffman lui-même avait déjà évoqué le déplacement vers le haut d'un jugement porté sur quelqu'un (1975, 13), et un autre type de signes (1975, 60)

« [...] qui tendent – en réalité ou dans l'espérance – à briser un tableau autrement cohérent, mais pour le modifier dans un sens positif voulu par leur auteur, et dont l'effet n'est pas tant de poser une nouvelle revendication que de mettre fortement en doute celle qui existait virtuellement. Je parlerai alors de désidentificateurs. Un exemple en est le « bon anglais » du Noir éduqué et résidant dans le Nord, qui visite le Sud [...]. » (4)

À travers ces typologies – celle de Goffman et la nôtre –, la dimension identitaire est centrale. Il convient de souligner le caractère évolutif, malléable et cumulable du concept de stigmate. Cette typologie étant clarifiée et adaptée à nos sociétés contemporaines, nous pouvons à présent reprendre la notion d'identité, intrinsèquement liée au stig-

mate, qui nous permet de rendre compte de l'épaisseur du concept et de son caractère dynamique dans le cours des interactions sociales.

2. Stigmates et identités

Goffman (1975) lie les stigmates et leur gestion à trois types d'identités: l'identité sociale, l'identité personnelle et l'identité pour soi.

Dès le premier chapitre de son ouvrage, il parle d'identité, qu'il qualifie de sociale (1975, 12). Celle-ci renvoie à la catégorie à laquelle appartient l'individu et aux attributs qui lui sont associés. L'auteur de *Stigmate* opère ensuite une distinction entre l'identité sociale virtuelle et l'identité sociale réelle. L'identité sociale virtuelle renvoie à ce que l'individu « est censé être » (Vienne, 2014, 161), Goffman (1975, 12) parlant même de caractérisation « en puissance »; l'identité sociale réelle renvoie à ce que la personne révèle, c'est-à-dire « à la catégorie et aux attributs dont on pourrait prouver qu'il les possède en fait » (Goffman, 1975, 12). Le stigmaté « représente un désaccord particulier entre les identités sociales virtuelle et réelle » (Goffman, 1975, 12). L'identité sociale est davantage associée au stigmaté qui discrédite d'emblée, mais se retrouve également présente par suite d'un engagement interactionnel plus important avec l'individu discréditable.

Dans le deuxième chapitre, Goffman envisage l'identité personnelle. Celle-ci concerne particulièrement les individus discréditables et le « contrôle de l'information » qu'ils mettent en œuvre pour tenter de réduire le risque de dévoilement du stigmaté, dans le cadre des interactions sociales dans lesquelles ils s'engagent plus avant.

Enfin, le troisième chapitre envisage l'identité pour soi, à savoir l'identité « sentie », « c'est-à-dire le sentiment subjectif de sa situation et de la continuité de son personnage que l'individu en vient à acquérir par suite de ses diverses expériences sociales » (Goffman, 1975, 127).

Goffman (1975, 128) se résume alors comme suit :

« Le concept d'identité sociale nous a permis d'envisager la stigmatisation. Avec celui d'identité personnelle, nous avons étudié le rôle que joue le contrôle de l'information dans le maniement du stigmaté. Maintenant, grâce à l'identité pour soi, nous pouvons analyser ce que l'individu ressent à l'égard de son stigmaté et de ce qu'il en fait, non sans prêter une attention particulière aux divers conseils qu'il reçoit en cette matière. »

C'est dire qu'il est question dans *Stigmate* d'identité abîmée marquée par des interactions gâchées; mais aussi de tentatives de faire

face par diverses stratégies visant à restaurer son identité, et de bénéficier dès lors d'une « estime sociale » (Honneth, 2013) de la part des « normaux » (Goffman, 1975), par le biais d'une reconnaissance interactionnelle (Jacobsen, 2010 ; Le Goff, 2012).

La lecture des contributions nous a permis d'élaborer et de clarifier la typologie des stigmates et la corrélation de ceux-ci avec les trois formes d'identités.

3. Présentation des contributions du numéro thématique

Neuf contributions composent le présent numéro thématique. Les deux premières, celles de Louise Fontaine et de Jonathan Collin, permettent de distinguer le stigmate d'assignation collective qu'est l'accent, traité ici comme lié à l'ethnicité (Juteau, 2015), et le stigmate physique ou corporel que constitue la « race », dans son sens conceptuel en sciences sociales (Mazouz, 2020). C'est alors que l'on comprend la limite du recours à la notion de stigmate ethnique qui remplace parfois l'expression de stigmate tribal, ainsi que l'importance de distinguer les individus discréditables et ceux d'emblée discrédités.

Elise Muller revient ensuite sur le phénomène du tatouage, dont la signification varie selon les cultures et les époques et qui constitue pour certains individus une façon de se distinguer, permettant de faire face à des difficultés personnelles ou interactionnelles. Cela n'est pas sans rappeler certains aspects de la contribution proposée par Alexandre Dubuis, qui envisage la mise en scène dont font preuve certains individus en exposant notamment sur les réseaux sociaux numériques les brûlures de la peau qu'ils ont subies.

Viennent ensuite les stigmates à la fois d'apparence et de carrière, pouvant contenir une dimension physique dans la posture ou l'allure adoptée, et qui se révèlent à la faveur d'engagements plus importants dans les interactions sociales, voire dans le cadre des relations sociales qui peuvent s'instaurer entre des personnes. Anna-Livia Marchionni envisage ainsi les expériences sociales de personnes atteintes du Syndrome d'Asperger, alors que Simon Lemaire se penche sur celles des personnes présentant les symptômes de la maladie d'Alzheimer. Dans les deux cas, les individus « jouent » de leurs difficultés interactionnelles et tentent de préserver leur face (Goffman, 1974) en usant de diverses stratégies.

L'article de Christophe Dargère et celui signé par Hugo Rodts, Audrey Parron et Florence Brumaud permettent tous deux de saisir la consti-

tution du stigmate de carrière associé au placement institutionnel de jeunes et aux difficultés vécues en amont et en aval de cet hébergement.

Enfin, Yves Winkin nous propose une contribution sur le passing en retraçant la généalogie du livre *Stigmate* dans le cadre de la collaboration de Goffman avec Harold Garfinkel, et en la resituant dans l'œuvre et le parcours des deux sociologues.

Pour chacun des articles proposés, les auteur-e-s ont tenté d'intégrer une réflexion sur l'action sociale, pensée dans le sens d'individus en interaction sociale, agissant et réagissant, mais aussi dans le sens qui relie l'action sociale au travail social.

Au moment de conclure cette introduction, et à une période contemporaine où le stigmate est parfois brandi comme attribut honorable, haut et fort contre des « normaux », à leur tour stigmatisés, Goffman (1975, 160-161) nous semble devoir à nouveau être cité pour garder en tête le caractère dynamique du phénomène dont il entendait rendre compte :

« Pour conclure, je me permets de répéter que la notion de stigmate implique moins l'existence d'un ensemble d'individus concrets séparables en deux colonnes, les stigmatisés et les normaux, que l'action d'un processus social omniprésent qui amène chacun à tenir les deux rôles, au moins sous certains rapports et dans certaines phases de sa vie. Le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes mais des points de vue. »

Les stigmates ne sont donc pas immuables, ils varient dans le temps et dans l'espace, mais aussi en fonction des interactants en présence, des situations sociales dans lesquelles ils sont engagés, de leurs interactions sociales, de leurs actions et de leurs réactions.

Bibliographie

- Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Métailié.
- Collin, J. (2019). *Bande à part ou quête d'appartenance? Une anthropologie de la condition des jeunes Noirs à Liège* [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Liège.
- Dargère, C. (2018). L'accueil d'un groupe de réfugiés en provenance de « la Jungle de Calais » en milieu rural : exemple d'un double amalgame. *Les cahiers de la LCD. Lutte Contre les Discriminations*, 2(7), 155-163.

- Dubuis, A. (2018). Entre ex-peau-sition légitime et sur-ex-peausition. Les séquelles de brûlure grave comme trophées. *La Peauologie, Revue de sciences sociales et humaines sur les peaux*, 2. <https://lapeauologie.fr/entre-ex-peau-sition-legitime-et-sur-ex-peausition-les-sequelles-de-brulure-grave-comme-trophees/>
- Frame, A. (2023). «*Of moments and their [individuals]*» : une relecture goffmanienne de la stigmatisation des «identités de privilège hégémoniques». In P. Lardellier (dir.), *Actualité d'Erving Goffman, acte 2. Relations, identités, communautés*. L'Harmattan, 65-80.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1988). *Les moments et leurs hommes*. Textes réunis et présentés par Y. Winkin. Seuil/Minuit.
- Goffman, E. (2022 [1963]). *Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*. Penguin Classics.
- Hannem, S. (2022). Stigma. In M. H. Jacobsen & G. Smith (eds), *The Routledge International Handbook of Goffman Studies*. Routledge, 51-62.
- Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Gallimard.
- Jacobsen, M. H. (2010). Recognition as Ritualised Reciprocation: The Interaction Order as a Realm of Recognition. In M. H. Jacobsen (ed.), *The Contemporary Goffman*. Routledge, 199-231.
- Javeau, C. (2015). A l'inverse du stigmaté : le chevron. In C. Dargère & S. Héas (dir.), *La chute des masques*. Presses universitaires de Grenoble, 39-48.
- Juteau, D. (2015). *L'ethnicité et ses frontières*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Le Goff, A. (2012). Identité, reconnaissance et ordre de l'interaction chez E. Goffman. In D. Cefaï & L. Perreau, L. (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*. CURAPP-ESS/CEMS-IMM, 369-388.
- Mazouz, S. (2020). *Race*. Anamosa.
- Vienne, P. (2014). La poisse des stigmates scolaires. In S. Héas & C. Dargère (dir.), *Les porteurs de stigmates. Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives*. L'Harmattan, 161-169.
- Winkin, Y. (2024). Mais où est passé le « passing » ? Note sur une notion négligée. *Les Politiques Sociales*, n^{os} 3 & 4 (dans la présente édition).

Notes

- (1) Les coordinateurs du numéro remercient chaleureusement cette institution d'avoir accueilli le colloque *Penser l'action sociale avec Goffman*. Et particulièrement le Département social, en la personne de M. Salim Megherbi, et le Service Transversal Recherche, en la personne de Mme Isabelle Bragard. Ils tiennent également à remercier ses partenaires universitaires, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Liège, et particulièrement les Professeurs Philippe Vienne et Jean-François Guillaume, ainsi que le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) et l'Association Belge Francophone de Sociologie et d'Anthropologie.
- (2) Il est à noter que «tares de caractères» (une ancienne expression francophone peut-être utilisée pour insister sur le processus de stigmatisation) rend imparfaitement compte des «*blemishes of individual character*» de la version originale en anglais. Nous lui préférons donc la traduction de «défauts de caractère individuel». Relevons en outre que le dictionnaire anglais-français Le Robert & Collins propose comme seconde traduction de «*blemished [+skin]*» le mot «abîmé» (la première traduction renvoyant au fruit talé, meurtri, abîmé).
- (3) Le chevron renvoie, selon Claude Javeau (2015, 39), à «un attribut qui surclasse l'individu par rapport aux attentes qu'on adresse normalement à la catégorie à laquelle on le fait appartenir de manière typique».
- (4) Cet exemple est à replacer dans le contexte social étasunien du début des années 1960, moment où Goffman écrit son livre *Stigma*.